

DEMANDE DE MATÉRIEL

Coordonnées de l'association

Nom :

Tel (fixe ou mobile) :

Mail :

Contact & titre :

Manifestation

Intitulé:

Objet:

Dates : Horaires:

Lieu(x) :

Date et horaires de montage :

Date et horaires de démontage :

Entrée payante pour le public : ☐ oui ☐ non

Matériel (nombre)

nb

☐ Chaise : ☐ Banc bois 2m : ☐ Banc plastique 2m : ☐ Grille Expo : ☐ Podium fixe: ☐ Congélateur : ☐ Bac gris : ☐ Panneau élection : ☐ Barrière Vauban :

nb

☐ Table 2,00m + tréteaux :..... ☐ Table 2,00m plastique* **Cuisine et charges lourdes interdites*☐ Séparateurs « ping pong » :. ☐ Podium roulant / sept 2024 ☐ Estrade : module 1m/1m/0,20m ☐ Isoir :..... ☐ Urne :..... **SOUS RÉSERVE DE STOCK DISPONIBLE** - en cas d'indisponibilité du matériel, merci de vous organiser autrement en envisageant des solutions alternatives.

Livraison aller

☐ Oui ☐ Non

Date et heure de livraison souhaité :

..... / / 20... h

Livraison retour

☐ Oui ☐ Non

Date et heure de livraison souhaité :

..... / / 20... h

Lors de la reprise, matériel NETTOYÉ et REGROUPE avant le passage de nos équipes**La Mairie tient compte vos souhaits, mais les horaires seront validés en fonction des contraintes de nos services** (agenda, moyens humains, horaires)

Modalité de prêt aux associations

Délai :

Les demandes doivent être envoyées **au minimum 2 mois** avant la manifestation, au *service sports – jeunesse – vie associative*, seul service habilité à instruire vos demandes.

Soit par mail : sport.asso@bourg-les-valence.fr

Soit par courrier : Mairie de Bourg-lès-Valence
Direction Sports – Jeunesse – Vie Associative
26 rue des Jardins
26500 Bourg-lès-Valence

Cependant, durant les périodes particulièrement chargées en manifestation (avril à août), il est recommandé de déposer le dossier le plus tôt possible.

- Privilégier une prise en charge par vos soins **dans nos ateliers, aux horaires suivants :**
 - du lundi au jeudi 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00,
 - vendredi de 08h30 à 12h00
- Livraison possible aux mêmes horaires.
Les livraisons en dehors de ces créneaux seront facturées.

Dispositions particulières :

- Toute demande, en dehors des jours et heures ouvrées, de matériel spécifique nécessitant obligatoirement une livraison et un montage par nos agents (tribune et podium) ou une demande de branchement électrique sur le domaine public entraînera la **facturation** de la prestation.
- Toute manifestation prévue engage la responsabilité de l'organisateur quant au matériel qui lui est mis à sa disposition. Un justificatif de stockage dans un **lieu sécurisé** ou une attestation de société peut être exigé.
- Seuls le matériel et les prestations mentionnés ci-dessous sont mis à la disposition.
- La ville se réserve le droit de demander une **réparation financière** en cas de dégradation et/ou perte de matériel. Le coût de la remise en état et/ou de remplacement de matériel sera intégralement réclamé à l'emprunteur.

Demandes associées, cocher les cases correspondantes :

☐ Besoin d'un branchement eau/élect. Préciser :

☐ **TAPIS.** Protection des sols des gymnases :

- **obligatoire** dans le gymnase des 3 Sources et du Valentin si vous utilisez tables et chaises.

- **sauf dérogation, la pose et le rangement sont à réaliser par vos soins.**

☐ Autre demande, **se rapprocher du service 3 mois avant** votre événement

Préciser ici et/ou détailler votre demande par mail

Fait le :

Signature :

VILLE DE BOURG-LÈS-VALENCE

Tarifs de location de matériel aux associations

Prix unitaire de Location de matériel aux associations	Manifestation avec entrée public payante ¹	Manifestation Interne ou gratuite ¹
chaise plastique verte	0,40 €	0,00 €
Table 1,6m + tréteaux	1,00 €	0,00 €
table 2m + tréteaux	1,20 €	0,00 €
Table en Zinc	3,00 €	0,00 €
Banc 2m	0,70 €	0,00 €
Grille expo caddie 2m*1,20m	2,00 €	0,00 €
Podium fixe 36m2	135,00 €	135,00 €
Podium roulant 49m2	457,00 €	457,00 €
Congélateur	4,00 €	0,00 €
Estrade 1,20m * 1,20m	1,00 €	0,00 €
Bac gris	0,50 €	0,00 €
Isoloir	5,20 €	0,00 €
Panneau électoral	1,50 €	0,00 €
Urne	3,00 €	0,00 €
Barrière Vauban 2m	0,70 €	0,00 €
Livraison² : aux heures ouvrées	60,00 €	0,00 €
Livraison² : aux heures ouvrées pour les demandes hors-délais, pour du matériel non municipal, pour un lieu de livraison hors de la commune	80,00 €	80,00 €
Livraison² : en dehors des heures ouvrées ou pendant les jours fériés	100,00 €	100,00 €
Livraison² : Agent supplémentaire aux heures ouvrées	30,00 €	30,00 €
Livraison² : Agent supplémentaire en dehors des heures ouvrées ou pendant les jours fériés	60,00 €	60,00 €

¹Pour toute association non Bourcaine, ou dont l'activité n'est pas située à Bourg-lès-Valence, le tarif de la décision 2021-021-DC-DAO s'applique.

² Les tarifs de livraison indiqués correspondent à un aller simple.

Pour un service livraison + retrait, ce tarif est systématiquement doublé.

Pour toutes les demandes en dehors du délais de 2 mois :

- la demande peut être refusée par le service,
- la livraison est systématiquement payante, quelque soit l'objet de votre manifestation.

³La manutention, la livraison ou le retrait de **matériel n'appartenant pas à la ville** ou **situé en dehors du périmètre de Bourg-lès-Valence** sera systématiquement soumis à facturation, quelque soit la nature de la manifestation et sous réserve d'acceptation par les services de la ville.